

## Diagonales : Périmètre de protection

25-07-2016

Si le Sénat approuve la réforme à l'automne, il sera possible de divorcer à l'amiable par convention signée devant notaire entre les avocats des époux, sans intervention du juge, sinon a posteriori pour homologation.

Des bureaux de divorce "clés en main" vont sans doute ouvrir boutique. Comme pour les débits de boisson à proximité des écoles, stades, lieux de culte..., le législateur serait avisé d'interdire leur installation au voisinage des grandes surfaces d'ameublement et électro-ménager, des agences des opérateurs téléphoniques, des services sociaux, des péages d'autoroute les jours de grands départs, bref partout où s'exacerbent les tensions conjugales.

Jean-Jacques  
Salomon

[jjsalomon@oomark.com](mailto:jjsalomon@oomark.com)